



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité économique et environnementale

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande de la Commission de statistique lors de sa trente-neuvième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale. Le rapport décrit le mandat et le fonctionnement du Comité d'experts, l'état d'avancement de ses travaux, y compris les progrès accomplis en ce qui concerne la révision du système de comptabilité environnementale et économique et au niveau des comptes de flux de matières et d'énergie, les rapports sur les résultats de l'évaluation mondiale des statistiques et des comptes de l'eau ainsi que de l'évaluation mondiale des comptes de l'énergie et des statistiques et comptes des émissions atmosphériques. Il présente en outre une mise à jour de la stratégie de mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique pour l'eau, dont une révision du projet de recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau. Les questions à débattre figurent à la fin du rapport.

* E/CN.3/2009/1.

** E/2008/24.



Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mandat et fonctionnement du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement	4
A. Mandat	4
B. Fonctionnement	5
III. Progrès réalisés par le Comité d'experts	10
A. Révision du SCEE	10
B. Coordination	11
C. Promotion et mise en œuvre	14
IV. Recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau	18
A. Structure des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau	18
B. Processus de développement des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau	19
V. Points à aborder	19

I. Introduction

1. Lors de sa trente-huitième session, la Commission de statistique a demandé au Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale de développer un cadre de gestion de projets pour la révision du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et une stratégie de mise en œuvre pour le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEERE), ainsi que de poursuivre, dans le cadre de son mandat, la coordination avec des groupes-villes et d'autres groupes d'experts chargés de la comptabilité économique et environnementale ainsi que de statistiques connexes. À l'occasion de sa trente-neuvième session, la Commission de statistique a pris note du rapport du Comité d'experts, lequel comportait un projet de programme de travail pour faire progresser la méthodologie relative aux comptes de l'énergie et aux comptes de flux de matières et une proposition de plan de mise en œuvre pour le SCEERE; il a en outre rendu compte de l'état d'avancement des travaux du cadre de gestion de projets pour la révision du SCEE.

2. En 2008, deux événements ont conduit à réexaminer le mandat et le fonctionnement du Comité d'experts : la réunion du Bureau de la Conférence des statisticiens européens en février 2008 et la Conférence consacrée aux « Changements climatiques et statistiques officielles » (Oslo, 14-16 avril 2008). Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a identifié le problème de la coordination en matière de statistiques de l'environnement, principalement lié à la large couverture de ce point et aux nombreux acteurs impliqués; il a demandé au Comité d'experts de proposer une marche à suivre pour les statistiques de l'environnement. En outre, la Conférence consacrée aux « Changements climatiques et statistiques officielles » s'est penchée sur la manière de gérer le développement de statistiques officielles sur les changements climatiques et a recommandé que le Comité supervise ces travaux.

3. Le présent rapport comporte quatre parties. La section II ci-dessous décrit le mandat et le fonctionnement du Comité d'experts en réponse aux demandes évoquées plus haut. La Section III résume l'état d'avancement des travaux du Comité sur la révision du SCEE et plus particulièrement sur les progrès réalisés au niveau des comptes de flux de matières et d'énergie, sur la coordination des divers groupes travaillant, dans le cadre de son mandat, sur le développement de statistiques de l'environnement et de l'énergie et de statistiques connexes, sur la promotion et la mise en œuvre de la comptabilité environnementale et économique et des statistiques y afférents. Il présente en outre un résumé des résultats de l'évaluation mondiale des statistiques et comptes relatifs à l'eau ainsi que de l'évaluation mondiale des comptes de l'énergie. Il propose par ailleurs des mises à jour du programme de mise en œuvre du SCEERE. La section IV rend compte des progrès enregistrés sur les avancées relatives au processus et au statut de la rédaction des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau. On trouvera à la section V les points que la Commission est appelée à examiner.

II. Mandat et fonctionnement du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement

4. Lors de sa troisième réunion des 26 et 27 juin 200 à New York, le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale a abordé la question de son mandat et de sa structure de gouvernance, en réponse à la demande du Bureau de la Conférence des statisticiens européens et à l'issue de la Conférence consacrée aux « Changements climatiques et statistiques officielles ». Il a convenu de couvrir dans le cadre de son mandat la comptabilité économique et environnementale ainsi que les statistiques de l'environnement, dont les statistiques sur les changements climatiques. Il affine ainsi le mandat original du Comité, portant à l'origine sur la comptabilité économique et environnementale ainsi que sur les statistiques connexes.

5. Pour clairement refléter cela, le Comité a décidé d'être rebaptisé « Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement ». Il n'a toutefois pas jugé nécessaire de modifier son acronyme (UNCEEA).

6. Compte tenu de l'élargissement de son mandat, le Comité a affirmé qu'il était important de maintenir un programme de travail ciblé, et rappelé que la révision du SCEE devait rester sa principale priorité à court et moyen terme.

A. Mandat

7. Les objectifs du Comité d'experts sont les suivants : a) définir des orientations stratégiques et assurer la coordination, et l'encadrement afin de généraliser la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement dans les systèmes statistiques régionaux, nationaux et internationaux; b) développer des normes statistiques internationales normatives et des documents méthodologiques justificatifs sur la comptabilité économique environnementale et les statistiques de l'environnement; c) promouvoir le développement de bases de données intégrées aux niveaux national, régional et international sur la comptabilité économique environnementale et les statistiques de l'environnement; d) promouvoir l'application de normes statistiques internationales pour la comptabilité économique environnementale et les statistiques de l'environnement dans les pays; et e) encourager le recours à des statistiques officielles dans les communautés scientifiques et responsables de l'élaboration de politiques.

8. Afin de remplir ce mandat, le programme de travail du Comité d'experts englobe 6 volets : a) la coordination; b) le développement méthodologique de normes et d'autres recherches; c) le développement de bases de données intégrées; d) la mise en œuvre d'une comptabilité économique et environnementale et le renforcement des statistiques de l'environnement ainsi que des capacités statistiques; e) la promotion d'une comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement; et f) la formulation d'une réponse statistique sur les questions politiques émergentes. Le programme de travail du Comité dans les 6 domaines en question est décrit à l'annexe I du présent rapport.

B. Fonctionnement

9. Les principaux éléments des arrangements de gouvernance sont présentés dans la Figure 1 ci-dessous. La description du fonctionnement respecte ce schéma et couvre les fonctions administratives, les rôles et les responsabilités des divers groupes et organisations impliqués. Les boîtes de la grande zone grisée représentent les organes du Comité d'experts ou des projets relevant de sa responsabilité. Les sous-groupes techniques et les groupes-villes sont présentés en dehors de la zone grisée. Ces groupes ont été créés par d'autres organes que le Comité; leur fonctionnement et leur structure hiérarchique leur sont propres. Toutefois, leurs programmes de travail chevauchent celui du Comité et, dans le cadre de son mandat, ce dernier joue un rôle de coordination conformément au mandat que lui a confié la Commission de statistique¹. Le mandat révisé du Comité est détaillé à l'annexe II.

10. La structure de gouvernance telle que présentée dans le présent document a évolué par rapport à celle décrite dans le rapport du Secrétaire général de décembre 2005 (cf. E/CN.3/2006/9, paragraphes 20-31). Le Bureau du Comité a été créé et s'est réuni pour la première fois par visioconférence en février 2008. Le Bureau travaille par délégation de pouvoir du Comité et a été créé pour aider ce dernier dans le cadre de la gestion au quotidien de son programme de travail. Le Comité a également décidé de mettre sur pied un groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement, afin de conseiller le Comité sur des questions techniques. Le rôle et responsabilités de ces deux organes ainsi que ceux des autres sont abordés plus amplement ci-dessous.

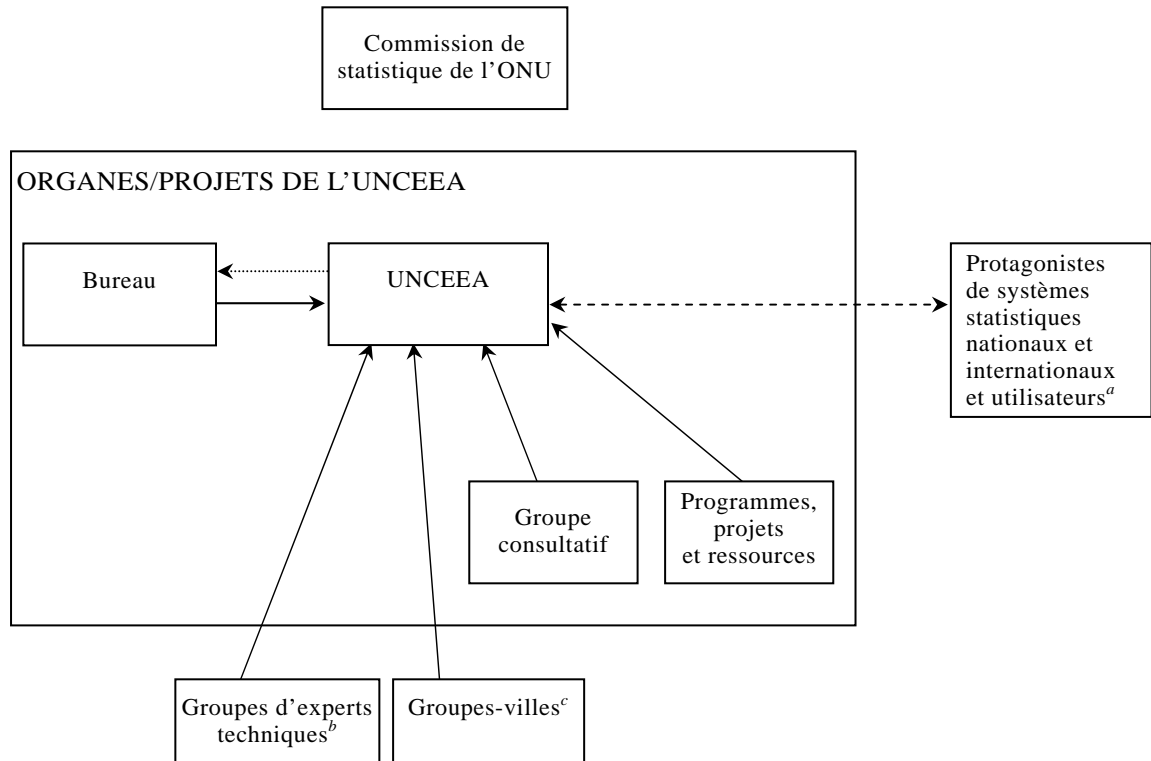
11. L'élargissement du mandat et la proposition de création du groupe consultatif ont des répercussions pour les divers groupes travaillant sous l'égide du Comité. Le Comité a examiné les rôles de ces groupes; il a plus précisément jugé nécessaire de réviser le mandat du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement. Il a par conséquent invité ce dernier à soumettre une proposition lors de sa prochaine réunion en juin 2009.

Commission de statistique de l'ONU

12. La Commission de statistique de l'ONU est l'entité qui a fondé le Comité d'experts, qui a approuvé son mandat, son programme de travail ainsi que son fonctionnement, et qui surveille l'état d'avancement de ses travaux.

¹ Cf. E/2006/24.

Figure
Fonctionnement du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale



Légende

← - - → = consulte, fait la liaison

→ = rapporte à

← = délègue

^a Font notamment partie des utilisateurs le milieu universitaire, les ministères responsables, les agences internationales, etc.

^b Ces groupes englobent par exemple le groupe de travail de l'OCDE sur l'information et les perspectives en matière d'environnement travaillant sur la comptabilité des flux de matières, le groupe de travail sur les statistiques du développement durable, des groupes de discussion électroniques, etc.

^c Ils comprennent notamment le groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, etc.

^d Les programmes englobent des projets spécifiques. L'un des projets s'inscrivant dans le cadre du programme d'avancement de la méthodologie est la révision du SCEE et de toutes les ressources intervenant dans l'exécution du projet.

Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement

13. Le Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale a été fondé par la Commission de statistique lors de sa trente-sixième session en mars

2005² pour exécuter les tâches et le programme de travail décrits dans la section II.A du présent rapport. Le Comité est également tenu de rendre compte de l'évolution de son programme de travail à la Commission de statistique.

14. Pour chaque volet de son programme de travail, le Comité entreprend des projets spécifiques faisant intervenir des groupes-villes et/ou d'autres groupes d'experts et établit au besoin de nouveaux groupes pour mener à bien le programme de travail. Pour les projets d'envergure, tels que la révision du SCEE, il peut être nécessaire de développer des cadres de gestion des projets qui devront être adoptés par le Comité.

15. De manière générale, le Comité s'acquitte des tâches suivantes en ce qui concerne les programmes relevant de sa responsabilité :

a) La planification stratégique, y compris définir l'orientation stratégique des projets, veiller à leur complémentarité et leur bonne coordination, et convenir de leurs arrangements de gouvernance;

b) La programmation et la surveillance, y compris convenir du plan de travail, du calendrier, de la stratégie de communication et du budget des projets, assigner ou négocier des tâches des groupes d'experts techniques; suivre les progrès des projets et veiller à un examen adéquat et efficace des questions techniques;

c) L'établissement de rapports, ce qui inclut de faire rapport à la Commission de statistique sur les projets relevant de son mandat, recevoir des rapports réguliers des groupes techniques, et assurer la liaison avec les intéressés, gérer leurs attentes et s'assurer leur soutien;

d) La mobilisation de ressources, ce qui inclut de s'assurer que les projets sont dotés de ressources adéquates, mobiliser des fonds au besoin, recommander la dotation en personnel pour les projets (ex. : un éditeur pour la révision du SCEE), et surveiller les budgets en espèces et en nature.

16. Une représentation de haut niveau est nécessaire pour que le Comité soit assuré de jouer un rôle stratégique dans la détermination des priorités, la présentation d'un programme de recherche, l'adoption de décisions sur les normes et la définition de grandes orientations.

17. Le Comité est composé d'experts de haut niveau travaillant pour des gouvernements nationaux ou des organisations internationales, et ayant beaucoup d'expérience dans les domaines de la statistique et des comptes ainsi que dans leur utilisation. Ses membres sont également choisis de manière à assurer une représentation régionale équitable.

18. Parce que le Comité traite de sujets très divers et qu'il doit conserver une taille raisonnable pour favoriser les discussions approfondies, il serait initialement composé de 25 pays ou organisations, avec deux experts par pays au maximum.

19. Les membres siègent au Comité pour une durée initiale de trois ans, qui pourrait être renouvelée.

² Cf. E/CN.3/2005/15.

Président

20. Le Comité élit l'un de ses membres à la présidence pour une période de trois ans, renouvelable une fois³. Le Président est chargé d'élaborer, en étroite collaboration avec le secrétariat, le programme de travail annuel et pluriannuel du Comité, de surveiller l'exécution des divers volets de ce programme et d'établir l'ordre du jour des réunions.

21. Le président représente le comité dans des réunions internationales et joue un rôle-clé dans la promotion et la communication des travaux des milieux statistiques à d'autres communautés (scientifiques, universitaires, entreprises et décideurs). Il fait intervenir les différentes parties prenantes et s'efforce d'obtenir un soutien pour les projets du Comité.

Bureau du Comité

22. Le Comité a convenu de la création d'un Bureau chargé d'exécuter entre chaque session les tâches et activités pour lesquelles le Comité l'a mandaté, en ce compris la supervision et la gestion quotidienne des projets relevant de sa responsabilité. Les décisions prises par le Bureau par délégation de pouvoir du Comité doivent être rapportées à ce dernier.

23. Le Bureau, par délégation de pouvoir du Comité, exécutera les activités et tâches en rapport avec la planification stratégique, la programmation et la surveillance, l'établissement de rapports ainsi que la mobilisation de ressources pour les projets relevant de son mandat.

24. Le Bureau du Comité est composé de membres du Comité faisant partie de la direction de bureaux statistiques nationaux et internationaux. Il comprend le président, le secrétariat ainsi que des hauts fonctionnaires de quatre à cinq pays ou organisations internationales choisis par le Comité parmi ses membres pour une période de trois ans⁴. Le président peut convier des experts ainsi que des présidents des groupes-villes et groupes d'experts aux réunions du Bureau.

Secrétariat

25. Le secrétariat permanent du Comité et de son bureau est la Division de statistique de l'ONU. Il s'agit de la principale source de soutien logistique et administratif; le Comité d'experts et son bureau communiquent des orientations pour ce soutien. Le secrétariat doit notamment s'acquitter des tâches suivantes :

a) Transmettre les décisions aux pays et/ou à des réunions régionales voire d'autres rencontres d'experts pour discussion;

³ Lors de sa dernière réunion de juin 2008, le Comité a élu Peter Harper, statisticien adjoint australien, au poste de président, remplaçant ainsi Walter Radermacher, actuellement directeur général d'Eurostat et précédemment Président du Bureau statistique fédéral allemand, au terme d'un mandat.

⁴ Voici la constitution du bureau depuis février 2008 : Peter Harper (président et statisticien adjoint australien), Rashad Cassim (directeur général adjoint, Statistics South Africa), Estrella Domingo (secrétaire générale adjointe, National Statistical Coordination Board, Philippines), Pieter Everaers (directeur, Eurostat), Peter van de Ven (responsable des comptes nationaux, Statistics Netherlands), Karen Wilson (adjoint au chef statisticien, Statistique Canada), Ivo Havinga (Secrétariat du Comité d'experts). Le poste laissé vacant par M. Radermacher, président sortant du Comité, est en passe d'être pourvu.

- b) Gérer le site web du Comité;
- c) Préparer le courrier destiné aux membres de la Commission statistique et aux bureaux nationaux de statistique;
- d) Préparer des rapports pour la Commission de statistique au nom du Comité et de son Bureau;
- e) Fournir un appui logistique ou autre au Comité et à son Bureau.

Groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement

26. Le Comité d'experts a décidé de fonder un groupe consultatif afin de l'aider dans ses délibérations sur des questions normatives et méthodologiques relatives à la comptabilité économique et environnementale et aux statistiques de l'environnement, dont les statistiques relatives aux changements climatiques, et de le conseiller sur des propositions à ce sujet à soumettre à la Commission de statistique de l'ONU. Il s'agit d'un organe du Comité et, en tant que tel, il relève de sa direction générale et sa coordination. Il est proposé d'instaurer le groupe consultatif dès que le Comité entreprend des projets autres que la révision du SCEE.

27. Le groupe consultatif sera composé d'experts de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement faits membres par le Bureau du Comité, en veillant à assurer une représentation régionale équitable. Le groupe consultatif sera un organe permanent du Comité le conseillant sur des questions techniques abordées par les divers groupes-villes et d'autres groupes d'experts. Il sera par ailleurs présidé par l'un des membres du Bureau en alternance. Son mandat et sa composition sont en cours de développement.

Les groupes-villes et autres groupes d'experts techniques

28. Il peut être fait appel à des groupes-villes et d'autres groupes d'experts techniques existants pour travailler sur des projets spécifiques relevant de la responsabilité du Comité. De nouveaux groupes peuvent également être mis sur pied pour aider le Comité à mener à bien son programme de travail. Tout en préservant le caractère informel des groupes-villes, le Comité coordonnera, dans le cadre de son mandat, les groupes-villes et d'autres groupes d'experts techniques responsables de la comptabilité environnementale et économique et des statistiques de l'environnement, comme mandaté par la Commission de statistique.

29. Les tâches et responsabilités spécifiques des groupes-villes et d'autres groupes d'experts techniques seront convenues avec le Comité. Le mandat relatif aux tâches en rapport avec les projets sera formulé pour chaque groupe d'experts. Il détaillera des spécifications sur les résultats attendus, le calendrier et les conditions de travail pour superviser des discussions techniques et pour rendre compte de recommandations au Comité.

30. Le travail des groupes-villes et d'autres groupes d'experts techniques sera abordé par le groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement qui, à son tour, présentera au Comité ses recommandations sur les propositions des différents groupes pour examen.

III. Progrès réalisés par le Comité d'experts

31. Lors de sa troisième réunion des 26 et 27 juin 2008 au siège de l'ONU à New York, en plus de son mandat et de son fonctionnement, le Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale a discuté de la stratégie de financement et du cadre de gestion des projets pour la révision du SCEE, de l'évolution des travaux concernant les comptes de l'énergie et les statistiques, les comptes de flux de matières et les comptes des terres et écosystèmes, ainsi que des activités des divers groupes agissant dans le cadre de son mandat et des statistiques relatives aux changements climatiques. Tous ces thèmes, à l'exception du dernier, sont traités en long et en large ci-dessous. Les statistiques relatives aux changements climatiques sont abordées dans le document sur l'examen du programme préparé par le Bureau de statistique australien⁵.

A. Révision du SCEE

32. Le Comité a discuté de la stratégie de financement de la révision du SCEE. Consécutivement à la décision du Comité de rechercher des financements, une lettre a été adressée par le président du Comité à ses membres, sollicitant un appui financier. Suite au courrier d'octobre 2008, 60 pour cent des ressources estimées pour la première année ont été engagés par des pays et organisations, un organisme international en ayant engagé plus de la moitié. Le Bureau n'a pas jugé approprié de lancer le projet et a décidé de rechercher activement des fonds entre octobre et février, de réévaluer la situation lors de la session de la Commission de statistique et de se prononcer sur la faisabilité d'une révision complète du SCEE avant 2012.

33. Le Comité a arrêté le cadre de gestion de projets pour la révision du SCEE, développé en réponse à la demande de la Commission de statistique lors de sa trente-huitième session⁶. Le cadre de gestion de projets décrit les éléments et les phases du processus de révision afin de garantir un déroulement transparent et souple du processus, recueillant un large soutien au sein des milieux statistiques internationaux et au-delà. Le processus de consultation est un axe important du programme de travail et appelle à une implication active des organisations nationales, régionales et internationales dans toutes les phases du projet.

34. Le cadre de gestion de projets comporte quatre parties : a) les critères présidant à l'inscription de questions au programme de recherche; b) dispositifs en matière de gouvernance, notamment les rôles et responsabilités de tous les groupes et organismes participants; c) prise de décisions et coordination entre les divers groupes concernés; et d) aperçu du programme de travail, notamment les résultats escomptés, le calendrier et les finances. Un récapitulatif de la proposition du cadre a été présenté dans le rapport du Comité d'experts à la Commission de statistique lors de sa trente-neuvième session⁷. Le cadre de gestion de projets convenu est disponible sous la forme d'un document de séance à la quarantième session de la Commission de statistique.

⁵ Cf. E/CN.3/2009/2.

⁶ Cf. http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/UNCEEA_3_4.pdf

⁷ Cf. E/CN.3/2008/25.

35. En mars 2005, la Commission de statistique, sur recommandation du Comité d'experts, a fixé 2010 comme date butoir pour la publication du SCEE révisé. Cependant, la coordination des différents groupes impliqués dans le processus de révision et le développement d'un programme de travail pour ces groupes ont pris plus de temps que prévu. Qui plus est, en raison de différents programmes et calendriers de divers processus parallèles, ainsi que d'une évaluation plus minutieuse du programme de travail et du financement du projet, il a été envisagé de repousser la date limite de publication du SCEE à 2012. Le Comité a décidé de publier le SCEE en 3 volumes : le volume 1, qui correspond à la norme statistique internationale; le volume 2, reprenant les thèmes pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir un consensus mais qui sont très pertinents sur le plan politique; et le volume 3, stipulant les applications des comptes présentés dans les volumes 1 et 2. La priorité doit être accordée à l'achèvement du volume 1 et aux parties du volume 3 liées aux applications de la norme. Le volume 2 et les parties du volume 3 se rapportant aux applications du volume 2 devraient être achevés peu après le volume 1 en 2013.

1. Comptes et statistiques de l'énergie

36. Le Comité d'experts a examiné la portée, la couverture, le processus de préparation et le calendrier du Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie (SCEE-E) et des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie. Le Comité s'est dit satisfait des progrès réalisés dans l'élaboration du SCEE-E grâce à la bonne coordination en phase de préparation dudit système et des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie. Il a rappelé qu'une étroite coordination s'imposait entre les travaux sur le SCEE-E du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et ceux du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie (InterEnerStat) concernant l'harmonisation des définitions des produits et des flux énergétiques.

2. Comptabilité des flux de matières

37. Le Comité d'experts a examiné la portée, la couverture, le processus de préparation et le calendrier du Système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières (SCEE-CFM). À ses yeux, le système apporte une contribution utile au processus de révision du SCEE; tant les tableaux types que le texte pourraient littéralement être extraits du SCEE-CFM et utilisés dans le SCEE. Le Comité a souligné l'importance d'une coopération continue avec Eurostat et l'OCDE afin de veiller à ce qu'un seul manuel sur la comptabilité des flux de matières soit produit – et ainsi éviter toute confusion chez les utilisateurs de ces manuels. Il a été décidé que le SCEE-CFM remplacerait le volume 2 des documents d'orientation de l'OCDE.

B. Coordination

38. Ainsi que l'a demandé la Commission de statistique, le Comité d'experts a traité des progrès des activités menées par les groupes-villes et d'autres groupes d'experts techniques relevant de sa compétence. Il s'agit notamment des activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du sous-groupe du Groupe de travail de l'OCDE sur

l'information et les perspectives en matière d'environnement travaillant sur la comptabilité des flux de matières et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

1. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

39. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni à Rome du 17 au 19 décembre 2007 et à Bruxelles du 29 septembre au 3 octobre 2008 afin de discuter de questions relatives au traitement de l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables, des flux de matières et des comptes de l'énergie, ainsi que du traitement et de la définition des instruments économiques, tels que les taxes et subventions environnementales ou les droits d'émission. Le Groupe de Londres est parvenu à un accord sur plusieurs points et est en train de préparer des documents de synthèse reprenant ses conclusions.

40. En 2009, le Groupe de Londres se réunira à deux reprises afin de formuler des recommandations pour les questions restantes sur la liste du volume 1 du SCEE. La prochaine réunion du Groupe de Londres devrait se tenir à Canberra la dernière semaine d'avril 2009.

2. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

41. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie s'est réuni à Vienne du 4 au 6 février 2008 pour discuter des principes directeurs des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie et a adopté un projet de calendrier pour la préparation des recommandations en question. La prochaine réunion du Groupe d'Oslo aura lieu à Ottawa, du 2 au 6 février 2009. Il y sera question de points se rapportant à la classification des produits énergétiques, y compris des énergies renouvelables, de la portée de combustibles nucléaires et d'un projet de texte pour les recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie.

42. Afin de garantir une communication entre les membres du Groupe d'Oslo entre chaque session, le secrétariat du Groupe d'Oslo, Statistics Norway, a lancé un nouveau site web. Celui-ci viendra appuyer la rédaction des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie ainsi que le Manuel des compilateurs de statistiques énergétiques qui l'accompagne.

3. Le Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement de l'OCDE : travaux concernant la comptabilité des flux de matières

43. Les travaux de l'OCDE sur les flux de matières et la productivité des ressources, y compris la préparation de documents d'orientation sur la mise en œuvre et l'utilisation de comptes des flux de matières visent à donner suite à la recommandation du Conseil de l'OCDE d'avril 2004 sur les flux de matières et la productivité des ressources. Les documents d'orientation visant à mesurer les flux de matières et la productivité des ressources ont été publiés. Ils forment quatre volumes, complétés par un rapport de synthèse qui résume les travaux entrepris et reprend plusieurs exemples d'applications de la comptabilité des flux de matières.

44. Le cadre comptable est présenté dans le volume 2. Considéré comme un travail en cours, il évoluera au fil des travaux se rapportant à la mise à jour du SCEE et à la

rédaction du SCEE-CFM. Une fois achevée, le SCEE-CFM remplacera le volume 2 des documents d'orientation.

45. En 2009 et 2010, l'OCDE se concentrera sur la mise en œuvre de la recommandation de son Conseil relative à la productivité des ressources de 2008. Plus particulièrement, l'organisation développera une base de données et des méthodes afin d'évaluer les impacts environnementaux ainsi que les coûts d'utilisation des ressources. Les travaux engloberont un dialogue politique sur des indicateurs pour les flux de matières et la productivité des ressources, une analyse de l'utilisation des indicateurs par les gouvernements et les entreprises ainsi qu'une analyse factuelle des flux de matières et de la productivité des ressources dans des secteurs importants.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

46. En 2008, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement avait pour principale tâche de coordonner différentes activités de collecte de données. La cinquième édition du questionnaire sur les statistiques de l'environnement de la Division de statistique de l'ONU et du PNUE, axée sur l'eau et les déchets, a été distribuée dans tous les pays non visés par le questionnaire OCDE/Eurostat sur l'état de l'environnement. Les accords scellés avec l'OCDE, le programme MEDSTAT relatif aux statistiques sur l'environnement et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) portaient sur la comparaison et l'harmonisation des questionnaires, une collaboration pour la collecte de données ainsi que la validation et l'échange de données. Les écarts par rapport aux activités de collecte programmées ont compliqué la coordination.

47. L'année précédente, un premier projet de métadonnées pour l'échange et la diffusion de statistiques sur l'environnement, développé dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, a été débattu par l'Équipe spéciale d'EUROSTAT sur les comptes de l'eau et présenté au sous-groupe environnemental du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces travaux contribueront également aux recommandations sur les métadonnées pour les statistiques de l'eau reprises dans les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau.

48. Compte tenu de la restructuration en cours de la FAO, le sous-groupe relatif aux statistiques sur l'occupation et l'utilisation des sols sera établi en 2009.

5. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable

49. Le Groupe de travail conjoint CEE-ONU/Eurostat/OCDE sur les statistiques du développement durable a été fondé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en 2005 afin de a) définir des concepts judicieux et des pratiques optimales pour aider les gouvernements et les organisations internationales à élaborer des séries d'indicateurs du développement durable; b) mettre au point un large cadre conceptuel pour la mesure du développement durable développé autour du concept de capital; c) identifier une petite série d'indicateurs susceptibles de constituer la base pour les comparaisons internationales. Le groupe comptait plus de 90 membres de 48 pays et organisations internationales et s'est

réuni à cinq reprises entre avril 2006 en mars 2008. Il était dirigé par un comité directeur assurant le fonctionnement et la continuité entre les sessions.

50. Consécutivement à ces travaux, le groupe de travail conjoint sur les statistiques du développement durable a élaboré un rapport sur la mesure du développement durable. À la suite d'un processus de consultation de pays et d'organisations internationales, la Conférence des statisticiens européens a avalisé le rapport lors de sa séance plénière en juin 2008 et a jugé que le mandat du Groupe de travail était achevé. Le rapport sera publié sous la forme d'une publication conjointe CEE-ONU/Eurostat/OCDE. La version définitive sera postée sur le site web de la Commission économique pour l'Europe en décembre 2008. La version imprimée devrait être disponible en mars 2009.

51. Lors de sa réunion d'octobre 2008, le Bureau de la Conférence a décidé de créer une nouvelle équipe spéciale; celle-ci entamera ses travaux début 2009 et s'efforcera de peaufiner les indicateurs proposés dans le rapport et le suivi sur les volets non résolus du présent rapport.

C. Promotion et mise en œuvre

52. Le Comité n'a cessé de démontrer les contributions des statistiques officielles au débat international, en particulier dans le domaine des changements climatiques. La Conférence consacrée aux « Changements climatiques et statistiques officielles » a établi que le SCEE offrait un cadre prometteur pour l'analyse et les statistiques de l'évolution du climat. Le rôle du Comité en ce qui concerne les statistiques sur les changements climatiques est abordé dans le document de révision du programme préparé par le Bureau de statistique australien⁸.

53. Au cours de l'année précédente et dans le cadre de son programme de travail sur la promotion de la comptabilité économique et environnementale, le Comité d'experts a continué à mettre à jour et à développer son site web; il a entrepris la phase 2 de l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique en ce qui concerne les statistiques et les comptes de l'eau ainsi que pour les comptes de l'énergie; il a par ailleurs progressé dans la mise en œuvre du SCEERE grâce à la stratégie présentée dans le rapport du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale à la trente-neuvième session de la Commission de statistique⁹. Ces deux dernières activités sont abordées ci-dessous.

1. Progrès réalisés par l'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique

54. L'évaluation mondiale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique est une activité de la Division de statistique de l'ONU sous les auspices du Comité d'experts. Elle entend évaluer l'état de la mise en œuvre nationale des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique dans les pays. Afin de réduire le travail de communication de données pesant sur les pays, l'évaluation mondiale a

⁸ Cf. E/CN.3/2009/2.

⁹ Cf. E/CN.3/2008/25.

été conçue en deux phases. La phase 1 a été effectuée en octobre 2006 et les résultats ont été présentés à la Commission de statistique lors de sa trente-huitième session. Un rapport détaillé est disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/assessment.asp>

55. La phase 2 consiste en plusieurs questionnaires de suivi approfondis axés sur des domaines spécifiques identifiés au cours de la phase 1. Les questionnaires de la phase 2 sont envoyés aux pays qui ont indiqué lors de la première phase qu'ils collectent et compilent voire diffusent des statistiques ou des comptes dans le domaine visé. Dans le cadre de la phase 2, l'évaluation mondiale des statistiques et bilans énergétiques s'est achevée en 2008 et les résultats ont été présentés à l'occasion de la 39^e session de la Commission de statistique¹⁰.

56. Ce rapport propose un bref aperçu de certaines conclusions préliminaires de l'évaluation mondiale des statistiques et comptes relatifs à l'eau ainsi que de l'évaluation mondiale des comptes de l'énergie, réalisée dans le cadre de la phase 2. Des rapports et analyses plus détaillés pour ces deux évaluations seront présentés en guise de documents de référence lors de la 40^e session de la Commission de statistique en février 2009.

Évaluation mondiale des statistiques et des comptes de l'eau : principales conclusions

57. Les questions relatives à l'eau sont prioritaires sur les agendas nationaux et internationaux. Cette évaluation identifie la pollution et la carence de l'eau comme les deux questions les plus importantes relatives à l'eau à l'échelle internationale (respectivement 93 et 87 pour cent des sondés). En raison du besoin d'informations sur l'eau à l'appui de la gestion intégrée des ressources en eau, les statistiques et les comptes de l'eau sont de plus en plus fréquemment intégrés dans les systèmes statistiques nationaux des pays développés et en développement.

58. Soixante-dix pays ont indiqué disposer d'un programme ordinaire de statistiques de l'eau et 33 ont signalé qu'ils avaient un programme ordinaire pour la comptabilité de l'eau; 11 autres ont précisé qu'ils avaient l'intention de lancer un programme de comptabilité de l'eau au cours des deux prochaines années. La mise en relation des données hydrologiques physiques avec les informations monétaires des comptes nationaux dans un système d'information intégré permet une meilleure contribution à la gestion intégrée des ressources d'eau, et donc l'évaluation des options des différentes politiques sectorielles.

59. Les statistiques et comptes de l'eau couvrent un large éventail de données qui sont recueillies et compilées par différentes agences dans les pays du monde entier. Les données météorologiques et hydrologiques sont le plus souvent compilées par des agences météorologiques et des agences de l'eau grâce à des stations de contrôle, tandis que les données des captages d'eau par les industries et les foyers, ainsi que de l'eau fournie, réutilisée et évacuée dans les égouts ou dans l'environnement, sont généralement collectées par des bureaux nationaux de statistiques au moyen d'enquêtes régulières auprès des entreprises ou des ménages, voire de sondages spécialisés sur l'eau. Les données sur l'eau étant souvent collectées et compilées par diverses agences pour leurs propres fins afin d'obtenir des indicateurs spécifiques au secteur concerné (ex. : les agences agricoles

¹⁰ Cf. <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/BG-Energy.pdf>

recueillent des informations sur l'eau d'irrigation, les organismes chargés de la gestion de l'eau sont intéressés par des données qui leur permettent de dresser des bilans de l'eau, etc.), les chevauchements et les lacunes sont monnaie courante dans le système d'information sur l'eau. Qui plus est, chose tout aussi importante, la terminologie, les définitions et classifications utilisées semblent varier entre les agences et ne respectent pas les normes statistiques internationales [à savoir la Classification internationale type de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale de produits (CPC)].

60. L'évaluation montre très clairement que l'intégration des statistiques de l'eau pose problème. Les bureaux nationaux de statistiques peuvent contribuer à réunir les divers protagonistes pour concevoir un système d'information polyvalent commun. Le système doit veiller à ce que les données soient collectées une seule fois et utilisées à plusieurs reprises sur la base de concepts, de définitions et de classifications communément acceptés. Un grand nombre de pays signalent l'existence d'un mécanisme de coopération formel ou informel entre les diverses agences recueillant et compilant des statistiques sur l'eau; les bureaux nationaux de statistiques semblent donc être bien placés pour développer les mécanismes existants.

Évaluation mondiale des comptes de l'énergie : principales conclusions

61. Les statistiques et les comptes de l'énergie occupent une place de choix sur l'agenda statistique. Quatre-vingt-dix-neuf pays ont indiqué dans l'évaluation mondiale des statistiques de l'énergie qu'ils disposent d'un programme de statistiques de l'énergie; en outre, le nombre de pays compilant des comptes d'actifs concernant les ressources énergétiques ou des comptes des flux d'énergie dans le cadre de leur programme de travail ordinaire est en hausse. Environ 20 des 38 pays qui ont répondu compilent régulièrement des comptes de l'énergie et 18 pays ont précisé envisager soit de développer soit de commencer à compiler des comptes de l'énergie au cours des deux prochaines années.

62. Cela peut s'expliquer par l'attention croissante des pays à des questions telles que la gestion du patrimoine, en particulier pour les pays disposant de nombreuses ressources énergétiques, et l'intérêt politique accru pour le développement d'indicateurs d'efficacité et des analyses entrées-sorties. Ces analyses politiques vont des répercussions de l'introduction d'instruments économiques (ex. : taxes et subventions énergétiques ou droits d'émission) sur la consommation physique d'énergie et la quantité d'émissions aux émissions liées aux importations et exportations de produits. Ces besoins politiques occupent à présent l'avant-plan étant donné que le public souhaite de plus en plus comprendre le lien entre le développement économique et l'impact sur l'environnement (par ex. : la mesure de l'impact des émissions sur le changement climatique).

63. L'évaluation globale a déterminé que l'absence d'une méthodologie reconnue est l'obstacle le plus lourd dans la mise en œuvre des comptes de l'énergie. De plus, les méthodes utilisées dans l'application des comptes ainsi que les définitions et classifications des ressources et produits énergétiques, sans oublier leur évaluation (ex. : calcul de la rente tirée de l'exploitation des ressources et calcul de la valeur actualisée nette), varient considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, tous les pays se basent sur une définition des réserves qui est plus large que la définition des réserves prouvées recommandée dans le système de comptabilité nationale de 1993

et de 2008. La révision du SCEE et la préparation du SCEE-E sont par conséquent, des activités opportunes et particulièrement pertinentes.

2. Progrès liés à la mise en œuvre du SCEERE

64. Lors de sa 38^e session, la Commission de statistique a adopté le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau comme norme statistique internationale intérimaire, et en a encouragé l'application dans les pays. Elle a en outre « prié la Division de statistique de l'ONU d'élaborer et de lui présenter à sa prochaine session une stratégie d'application du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, compte tenu du fait que les pays se trouvaient à des stades différents de mise au point des statistiques de l'environnement et de comptabilité environnementale et économique »¹¹.

65. En réponse à la demande de la Commission de statistique, la Division de statistique de l'ONU a préparé une stratégie de mise en œuvre qui a été présentée dans le rapport du Comité d'experts à la COMMISSION DE STATISTIQUE lors de sa 39^e session¹².

66. La stratégie d'application pour le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau comportait entre autres le développement de recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, assorties de directives sur la collecte et l'établissement des données. Les grandes lignes et le processus de développement des recommandations internationales en question ont été abordés par le Comité en juin 2008 (cf. ESA/STAT/AC.15). Ils sont traités séparément à la section IV du présent rapport.

67. Conformément à la stratégie d'application du SCEERE, outre le travail de préparation des recommandations internationales, la Division de statistique de l'ONU a continué à apporter son aide et à développer des supports pour soutenir les pays dans la mise en œuvre du SCEERE.

68. De plus, la Division de statistique de l'ONU a travaillé en étroite collaboration avec les commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la CESAIO, les organisations internationales et MedStat II, une initiative de renforcement des capacités statistiques de l'Union européenne (UE), pour mener des ateliers régionaux et des missions dans les pays. Plus particulièrement, la CESAIO, MedStat II et la Division de statistique de l'ONU ont mis sur pied des ateliers conjoints et facilité la mise en œuvre de la comptabilité de l'eau dans plusieurs pays de la région méditerranéenne.

69. Dans la région de la CEPALC, il est important de relever la mise en place d'un groupe de travail sur les statistiques de l'environnement sous l'égide de la *Conférence statistique des Amériques*. Les pays de la région ont jugé que le développement de statistiques de l'environnement était une priorité pour la région et ont souligné que des statistiques de l'environnement, des indicateurs et une comptabilité environnementale devaient être mis en œuvre progressivement.

70. Depuis l'adoption du SCEERE par la Commission de statistique, le nombre de pays ayant produit ou produisant des comptes de l'eau est passé de 22 à 33 en 2006.

¹¹ E/2007/24.

¹² E/CN.3/2008/25.

Onze autres pays ont l'intention d'entamer un programme de comptabilité de l'eau au cours des deux prochaines années (voir résultats de l'évaluation mondiale des statistiques et des comptes de l'eau dans la section 1).

IV. Recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

71. Les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau sont en cours d'élaboration dans le cadre du programme de travail ordinaire de la Division de statistique de l'ONU afin d'aider les pays à mettre en place et développer un système d'information sur l'eau en appui à la gestion intégrée des ressources en eau. En particulier, le projet de recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau : a) soutient la collecte, le rassemblement et la diffusion de statistiques internationalement comparables sur l'eau dans les pays; b) appuie la mise en œuvre du SCEERE; et c) fournit les informations nécessaires pour calculer des indicateurs cohérents et homogènes au fil du temps et dans les pays, soit directement sur la base d'une liste convenue d'éléments, soit consécutivement à la compilation du SCEERE. Ces recommandations font donc partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre du SCEERE.

A. Structure des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

72. Les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau sont organisées en deux parties. La première partie, traitant des recommandations importantes, propose un bref aperçu du système hydrologique et du SCEERE et décrit les principaux concepts statistiques. Elle fournit par ailleurs des recommandations sur les unités statistiques qui ont un rapport avec les statistiques de l'eau et sur une liste convenue d'éléments, accompagnés de leurs définitions que les pays sont encouragés à établir. La seconde partie propose des directives générales sur les sources de données, la qualité des données, la stratégie de collecte et la diffusion des données. Les annexes traiteront d'éléments de données supplémentaires et des liens entre les éléments de données et le SCEERE, ainsi que des données recueillies par des agences internationales, dont des indicateurs sur l'eau couramment utilisés.

73. La structure des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau est similaire à celle d'autres recommandations internationales récemment élaborées (ex. : Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles et Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution), mais elle a été adaptée aux besoins des statistiques de l'eau.

74. Le SCEERE et les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau seront assorties de directives sur la compilation, reposant sur les meilleures pratiques et les exemples de pays quant à la manière de collecter et d'établir les données. Il est prévu que les directives sur l'établissement des données fassent partie d'un système de gestion des connaissances sur le site web de la Division de statistique de l'ONU. Cela facilitera la mise à jour et la consultation des directives. La base de connaissances reposera sur des fonctions existantes du site web de la Division de statistique (ex. : les archives consultables de publications sur la

comptabilité économique et environnementale et la plate-forme de gestion des connaissances sur les statistiques économiques).

75. Ensemble, le SCEERE, les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau et les directives sur l'établissement de données proposeront une série de publications pour la définition, la présentation, la compilation, l'analyse et la description types des statistiques de l'eau.

B. Processus de développement des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

76. La Division de statistique de l'ONU a préparé le premier projet des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau. Un groupe de référence composé d'experts en statistiques et comptes de l'eau de bureaux nationaux de statistiques, d'organismes chargés de la gestion de l'eau et d'organisations internationales a été invité à commenter la première mouture de la partie I, ainsi que le chapitre sur les indicateurs de la partie II, entre juillet et août 2008. Le groupe de référence comptait des experts de bureaux nationaux de statistiques, d'organismes chargés de la gestion de l'eau et d'organisations internationales.

77. La deuxième version de la première partie, intégrant les observations du groupe de référence, et la première mouture de certains chapitres de la partie II des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau ont été abordées lors d'une réunion du groupe d'experts, du 4 au 6 novembre 2008 à New York. Des spécialistes des statistiques et des comptes de l'eau issus de pays et d'organisations internationales étaient présents.

78. Consécutivement à la réunion du groupe d'experts, la Division de statistique de l'ONU élaborera une nouvelle version complète des recommandations susmentionnées, lesquelles seront diffusées aux fins d'une consultation internationale, de manière à garantir la pertinence universelle, l'applicabilité et la faisabilité de la mise en œuvre desdites recommandations internationales. La version définitive et les observations recueillies grâce à la consultation mondiale seront soumises au Comité d'experts pour approbation. Par la suite, le Comité pourra demander l'adoption des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau par la Commission de statistique.

V. Points à aborder

79. **La Commission souhaitera peut-être faire connaître son point de vue sur :**

- a) **Le mandat, le fonctionnement et la nouvelle appellation du Comité d'experts (section II);**
- b) **Le cadre de gestion de projets pour la révision du SCEE et, en particulier, le financement du projet de mise à jour du SCEE;**
- c) **L'état d'avancement des travaux du Comité.**

Annexe I

Programme de travail du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement

Pour remplir son mandat, le programme de travail du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement est articulé autour des six domaines suivants :

a) *Coordination* : Le Comité devrait favoriser la coordination, l'intégration et la complémentarité des programmes mis en œuvre par les organismes régionaux et internationaux et les pays dans les domaines de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement, dont les statistiques sur le changement climatique. Si l'on entend donner plus d'importance à la comptabilité économique et environnementale et aux statistiques de l'environnement, il faut désigner des responsables ainsi qu'un interlocuteur unique et coordonner les orientations entre les organismes internationaux et régionaux qui s'occupent de l'environnement.

Le Comité se charge de la coordination, il définit les orientations et assure l'encadrement et le classement des priorités, afin que les groupes existants et nouvellement établis travaillent de concert. Parmi ces groupes, citons le Groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement qui doit être lancé sous peu, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie et d'autres groupes d'experts susceptibles d'être créés dans le cadre de son mandat;

b) *Développement méthodologique de normes et d'autres recherches* : Le Comité est chargé de superviser l'évolution méthodologique de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement, y compris les statistiques sur les changements climatiques. Cela nécessite une gestion des révisions actuelles et futures du SCEE et de l'élever au rang de norme statistique internationale, ainsi que de contribuer au débat international sur la mesure de la viabilité. Cette activité implique également de gérer et d'orienter la préparation de la série de publications en appui de la nouvelle norme SCEE. Il s'agit notamment de publications sur des ressources spécifiques ou des modules du SCEE (ex. : SCEERE, SCEE pour l'énergie, SCEE pour la comptabilité des flux de matières, etc.) ainsi que de recommandations internationales pour des statistiques de base (ex. : recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, recommandations internationales pour les statistiques énergétiques, etc.) et des directives de compilation en plus de cadres d'évaluation de la qualité proposant les meilleures pratiques en matière de collecte et d'établissement de données;

c) *Développement de bases de données intégrées* : Jusqu'à il y a peu, les statistiques de l'environnement et la comptabilité environnementale et économique ont été établies séparément. Les milieux statistiques ont reconnu qu'il fallait harmoniser les méthodologies ainsi que la collecte de données de statistiques environnementales et les rapprocher des concepts, définitions et classifications propres à la comptabilité économique et environnementale. Le rôle du Comité est de

veiller à ce que les activités internationales de collecte de données soient menées dans le respect des normes et des recommandations internationales y afférentes, et de garantir que les informations sont produites et utilisées de manière rentable et efficace. L'ensemble de tableaux standard doit servir d'informations de référence que les pays doivent compiler en tenant compte de leurs priorités et préoccupations environnementales. Le Comité doit promouvoir la mise en place de bases de données nationales, régionales et internationales en appui à la prise de décisions fondée sur des données factuelles, en particulier dans le cadre du développement durable, du changement climatique et des objectifs du Millénaire pour le développement;

d) *Mise en œuvre d'une comptabilité économique et environnementale et de statistiques de l'environnement ainsi que d'un renforcement des capacités statistiques* : Compte tenu de la demande accrue pour des données environnementales sur les agendas nationaux, régionaux et internationaux, les milieux statistiques font face à un défi et se voient offrir l'opportunité de généraliser la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement. Eriger le SCEE en norme statistique internationale et développer des recommandations internationales d'accompagnement (ex. : recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, recommandations internationales pour les statistiques énergétiques) appellent à une application généralisée de celui-ci et à un renforcement des capacités statistiques dans les pays. Le Comité doit mettre au point une stratégie de mise en œuvre concertée englobant des statistiques de l'environnement de base et leur intégration au SCEE en appui du processus de décision au niveau national et à des fins de comparaisons internationales. Cette stratégie de mise en œuvre doit être rapprochée de celle appliquée aux statistiques économiques de base ainsi qu'au Système de comptabilité nationale;

e) *Promotion d'une comptabilité économique et environnementale et de statistiques de l'environnement* : La comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement sont des domaines relativement nouveaux des statistiques; souvent, ils ne jouissent pas de la même priorité que d'autres types de statistiques (économiques ou sociales par ex.) au sein des systèmes mondiaux et nationaux de statistiques. Ces statistiques doivent être généralisées au sein des systèmes statistiques, en particulier pour répondre aux nouveaux défis posés par la communauté des utilisateurs – notamment en ce qui concerne la mesure du développement durable et du changement climatique.

Dans le même temps, les milieux statistiques ont un rôle à jouer vis-à-vis de la communauté des utilisateurs représentée par les décideurs, les milieux universitaires et les scientifiques. Ils doivent sensibiliser aux applications des statistiques qu'ils produisent. Le SCEE a prouvé son potentiel et sa valeur ajoutée pour l'analyse économique et environnementale. Partant d'expériences passées, il appartient aux organismes statistiques de promouvoir activement le SCEE pour l'analyse économique et environnementale et pour la détermination des priorités internationales tenant compte des besoins des utilisateurs. Le Comité doit commencer par s'engager sérieusement, au nom des milieux statistiques et avec le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat, à promouvoir l'utilisation et l'utilité des statistiques officielles dans les statistiques et politiques relatives au changement climatique;

f) *Apporter une réponse statistique aux questions politiques émergentes :*
Les communautés nationale et internationale ont donné une place prépondérante à plusieurs questions d'ordre environnemental émergentes dans leur agenda politique. Il s'agit notamment de questions transversales telles que le changement climatique et le développement durable. Jusqu'à présent, la communauté statistique a répondu ponctuellement et sans réelle coordination à ces besoins. Les organismes statistiques doivent participer plus activement au débat international et apporter une réponse statique, reposant sur les normes statistiques internationales, afin de mieux satisfaire les besoins des utilisateurs.

Annexe II

Mandat du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement

1. Le Comité poursuit les objectifs suivants : a) définir des orientations stratégiques et assurer la coordination, et l'encadrement pour généraliser la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement, y compris les statistiques sur le changement climatique; b) fournir à la communauté internationale des normes statistiques internationales pour la comptabilité économique environnementale et les statistiques de l'environnement; c) généraliser la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement dans les systèmes statistiques nationaux et internationaux; d) promouvoir l'application de normes statistiques internationales pour la comptabilité économique environnementale et les statistiques de l'environnement dans les pays; et e) encourager le recours à des statistiques officielles dans les communautés scientifiques et de décideurs.

2. Pour y parvenir, le programme de travail du Comité est axé sur les six volets suivants :

a) *Coordination* : Favoriser la coordination, l'intégration et la complémentarité des programmes mis en œuvre par les organismes régionaux et internationaux et les pays dans les domaines de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement, y compris les statistiques sur le changement climatique;

b) *Développement méthodologique de normes statistiques et d'autres recherches* : Superviser l'évolution méthodologique de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement, y compris les statistiques sur les changements climatiques;

c) *Développement de bases de données intégrées* : Veiller à ce que les activités internationales de collecte de données soient menées dans le respect des normes et des recommandations internationales y afférentes, et garantir que les informations sont produites et utilisées de la manière la plus rentable et la plus efficace possible;

d) *Mise en œuvre d'une comptabilité économique et environnementale et de statistiques de l'environnement accompagnée d'un renforcement des capacités statistiques* : Mettre au point une stratégie de mise en œuvre concertée englobant des statistiques de l'environnement de base et leur intégration au SCEE;

e) *Promotion d'une comptabilité économique et environnementale et de statistiques de l'environnement* : Généraliser la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement dans les systèmes statistiques et sensibiliser à ses applications dans la communauté des utilisateurs représentée par les responsables, les milieux universitaires et les scientifiques;

f) *Apporter une réponse statistique aux questions politiques émergentes* : Participer activement à l'agenda international et apporter une réponse statistique, reposant sur les normes statistiques internationales.

3. Le Comité signale à la Division de statistique de l'ONU et à la Commission de statistique tous les faits nouveaux qui auront un effet sur le développement de normes et les pratiques d'établissement de la comptabilité économique et environnementale ainsi que des statistiques de l'environnement.
4. Le Comité se charge de définir des orientations et d'assurer la coordination, la hiérarchisation et l'encadrement dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques de l'environnement. Il veille à s'assurer la collaboration des groupes existants ou venant d'être créés dans ce domaine.
5. Le Comité est composé d'experts de haut niveau travaillant pour des gouvernements nationaux ou des organisations internationales, et ayant beaucoup d'expérience dans les domaines de la statistique. Ses membres sont choisis de manière à assurer une représentation régionale équitable.
6. Le Comité élit un président pour trois ans, mandat qui sera renouvelable une fois. Le président représente le comité dans des réunions internationales et joue un rôle-clé dans la promotion et la communication des travaux de la communauté statistique à d'autres communautés (scientifiques, universitaires, entreprises et responsables). Il implique les différentes parties prenantes et cherche un soutien pour les projets du Comité.
7. Le Comité est aidé par un Bureau composé de membres du Comité faisant partie de la direction d'agences nationales et internationales. Le Bureau exécute les tâches et activités pour lesquelles il a été mandaté par le Comité, y compris la supervision et la gestion quotidienne des projets relevant de sa responsabilité. Les décisions prises par le Bureau par délégation de pouvoir du Comité doivent être rapportées à ce dernier.
8. Le Comité est épaulé par un groupe consultatif d'experts qui le conseille sur des questions théoriques relatives aux statistiques de l'environnement et de l'énergie ainsi qu'à la comptabilité économique et environnemental, ainsi que sur des propositions à soumettre à la Commission de statistique de l'ONU.
9. La Division de statistique de l'ONU assure le secrétariat permanent du Comité. Elle se charge de la gestion et de la coordination quotidiennes ainsi que de toute la communication, interne et externe, au nom du Comité. En coopération avec le Président, le secrétariat coordonne et contrôle les travaux des divers groupes d'experts techniques, puis en rend compte; il organise des réunions dont il établit l'ordre du jour, il tient à jour le site web du Comité et fait paraître un bulletin.
10. Le Comité prépare un rapport annuel à l'intention de la Commission de statistique. Il y rend compte de ses progrès et de ceux des divers groupes d'étude, des groupes de travail intersecrétariats et d'autres groupes collaborant avec lui dans le cadre de son mandat.